



# ACTION SOCIALE

PRÉSENTER LES IMPACTS DE LA CRÉATION  
D'UNE COMMUNE NOUVELLE

DOCUMENT DE TRAVAIL



# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

Certains éléments d'offre n'ont pas été recensés, principalement sur le volet de l'accompagnement social ou sur les différentes missions portées par les quatre CCAS des collectivités. Cette nouvelle version du portrait « Action sociale » présente par conséquent des éléments d'offre supplémentaires (notamment pour offrir une vision comparative des services portés par les communes, les CCAS ou des services extérieurs).

Néanmoins, un approfondissement du recensement et de l'analyse de l'existant reste toujours possible. Il est ainsi important de rappeler qu'à ce stade, un recensement exhaustif n'apparaît pas comme urgent dans la mesure où il ne remet pas en cause la nature des enjeux liés à un potentiel rapprochement

**Il ressort des échanges que les bénéfices attendus de la commune nouvelle** correspondent à la plupart des opportunités du portrait avec un accent particulier sur les points suivants :

- 1) La mise en réseau des offres sur les différents champs de l'action sociale.** A ce jour, la pluralité des offres et des porteurs (ville, ou CCAS, ou partenaires associatifs) crée un vivier considérable de services à destination des populations. Le rapprochement peut permettre d'envisager un rayonnement de ces services sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle
  - La mise en réseau de l'ensemble des acteurs, qui pourraient être soutenus par un CCAS de 3 ou 4 communes, permettrait d'organiser l'offre sur le territoire, de soutenir le développement de nouveaux projets dans une dynamique commune, de professionnaliser la gestion des professionnels (assurer par exemple le remplacement de professionnels médico-sociaux en cas d'absences) etc.

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

- 2) **Le déploiement de dispositifs existants grâce à l'atteinte de tailles critiques.** Le rapprochement des communes et de leurs populations aurait un double objectif : garantir le maintien de services tels que les SAAD, SSIAD ou portage de repas à domicile en leur permettant d'atteindre une taille critique (plus d'usagers des services) ; mais aussi faire bénéficier des administrés qui n'ont aujourd'hui pas tous accès à ces services
  - Le développement de ces services permettrait également l'amélioration des conditions de travail des professionnels qui interviennent (par le biais de la construction d'une politique de formation plus ambitieuse, la mise en place d'une cellule psychologique etc.), et *in fine* l'augmentation de la qualité du service rendu
  
- 3) **Le développement de nouvelles animations à destination des séniors.** Le rapprochement des 3 ou 4 communes pourrait permettre d'engager une réflexion autour de la mise en place de services en commun : navettes de ville, séjours partagés, animations variées etc.
  
- 4) **Le partage d'une politique commune autour de la question du handicap.** Chaque collectivité est concernée par la mise en accessibilité de ses équipements, par l'adaptation de ses offres pour l'inclusion en milieu ordinaire etc. Le rapprochement susciterait ainsi une mise en commun des moyens et des volontés pour partager un projet politique autour de la question du handicap
  - Cela pourrait également passer par la mise en place d'une Commission ou d'un Comité intervenant sur le sujet (comme c'est le cas à Saint-Germain ou à Fourqueux)

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

**Certaines préoccupations ont à l'inverse été exprimées.** Elles témoignent de l'importance de garantir la proximité des services avec les habitants et l'offre associative, principal moteur de l'action sociale sur l'ensemble des communes . Elles constituent à ce titre des éléments d'importance égale aux opportunités soulevées :

- **Le devenir de l'offre associative locale** : le recensement non exhaustif de l'offre autour de l'action sociale démontre une forte présence des acteurs associatifs et/ou bénévoles sur l'ensemble des quatre communes aujourd'hui sur les volets de l'emploi, des publics précaires, du handicap, des seniors etc. Le soutien de ces acteurs et le maintien d'une offre de proximité demeurent donc des priorités partagées par les quatre communes : le rapprochement devrait pas signifier la disparition de ces spécificités ou la centralisation d'une offre en gestion municipale.
- **Le rapprochement d'activités aujourd'hui diverses.** La fusion entrainerait la création d'un seul CCAS (entre les 3 ou les 4 communes selon le scénario). A ce jour, chaque CCAS propose des services qui lui sont propres (comme détaillés dans ce portrait). Le rapprochement exigerait nécessairement une harmonisation des pratiques au sein d'un seul et même établissement ; par conséquent cela nécessiterait un accord et une volonté politique commune autour des offres à proposer. Le rapprochement peut ainsi être envisagé comme une opportunité de renforcer cette diversité en la partageant sur l'ensemble du territoire.

# FICHE D'IDENTITÉ



1 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au sein de chaque commune (*obligation*)



Centres sociaux et culturels

<b>SGL</b>	2 <sup>1</sup>
<b>LELV</b>	0
<b>F</b>	1 <sup>2</sup>
<b>MM</b>	0

<sup>1</sup> Associatifs : La Soucoupe et l'AGASEC

<sup>2</sup> Municipal



Séjours seniors (par an)

<b>SGL</b>	2
<b>LELV</b>	1
<b>F</b>	1
<b>MM</b>	1



Des dispositifs d'aide à domicile portés par les CCAS de Saint-Germain-en-Laye et Fourqueux.

A Saint-Germain-en-Laye : le CCAS porte également un SAAD (le SSIAD est porté par la ville) \*



Clubs seniors

<b>SGL</b>	2
<b>LELV</b>	1
<b>F</b>	1
<b>MM</b>	1



Dispositif de téléassistance en place au sein de chaque commune (partenariats entre les CCAS et le Département)

\*SAAD = Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
SSIAD = Services de Soins Infirmiers à Domicile

# 1. L'OFFRE À DESTINATION DES SÉNIORS (1/4)

Concernant l'offre à destination des séniors, celle-ci est diverse entre les collectivités et peut être portée par des acteurs variés (gestion municipale, CCAS ou associations) :

## ➤ A Saint Germain-en-Laye :

- Le CCAS assure la gestion d'un SAAD : le SAAD réalise les missions de portage de repas, de téléassistance et d'aide à domicile. Il regroupe 1,5 ETP pour la cellule administrative, 14 ETP pour l'aide à domicile et 1 chef de service sénior adjoint
- Quant à la commune, elle gère en direct un SSIAD intervenant sur prescription médicale auprès des personnes âgées (1 ETP IDEC, 0,5 ETP secrétariat, 0,8 ETP IDE, 7 ETP aides-soignantes)
- L'animation des festivités séniors est portée par la commune

## ➤ A l'Etang-la-Ville :

- C'est le CCAS qui intervient principalement dans l'accompagnement aux seniors avec une offre de services de portage de repas, d'aide à domicile et de téléassistance,
- Ce CCAS assure également la tenue d'un Foyer Jour Seniors ouvert de 12h à 17h et entre 3 et 4 jours par semaine en fonction des périodes de l'année, et prévoit l'organisation d'animations et de sorties seniors
- Pour les autres besoins, le CCAS oriente les séniors vers le Pôle Autonomie Territorial de Saint Germain en Laye qui assure l'analyse des situations et propose des orientations vers les partenaires adaptés (SAAD, SIAD ....)

# 1. L'OFFRE À DESTINATION DES SÉNIORS (2/4)

## ➤ A Mareil-Marly :

- Le CCAS intervient sur l'animation de la vie sociale des séniors (organisation de séjours et sorties), propose le dispositif de téléalarme (gestion par un prestataire), et assure l'orientation des personnes âgées vers des structures ad hoc si besoin d'hébergements pour séniors, de portage repas, d'aides à domicile, etc.
- Après une expérience commune avec Fourqueux en matière de portage de repas à domicile, depuis 2016 cette activité est gérée par un service du secteur privé
- La commune ne dispose pas d'un SAAD en propre mais a fait partie de la coordination gérontologique du SIMAD, maintenant rattachée à l'association Saint Vincent. Elle fait par ailleurs partir du SSIAD de Louveciennes

## ➤ A Fourqueux :

- Existence d'un centre social agréé (centre social municipal) qui organise des animations collectives pour les séniors (repas des seniors mensuel par exemple, repas annuel en janvier, temps d'échanges, temps d'accueil des seniors etc.) et animations collectives pour les familles (manifestations, spectacles, événements familles, prévention santé etc.)
- Le CCAS gère également 1 ETP pour le service d'aides ménagères

# 1. L'OFFRE À DESTINATION DES SÉNIORS (3/4)

## Focus sur le portage de repas



Porteur	CCAS	CCAS		
<b>Gestionnaire</b>	Prestataire (Sorest)	Prestataire (Yvelines Restauration)		Prestataire privé (le CCAS peut intervenir pour assurer les contacts, monter les dossiers et assurer un financement pour les revenus faibles)
<b>Nombre d'agents communaux</b>	1 ETP	-	-	
<b>Tarifs de livraison</b>	0€ à 5,40€ (selon ressources)	6,05€		
<b>Tarifs du repas</b>	8,50€	2,63€ (formule midi) 4,50€ (formule midi et soir)		
<b>Politique qualité</b>	Liaison froide	Liaison froide		
<b>Participation</b>	Subvention de la ville : 475 000€ (total subvention au CCAS)	Prise en charge d'une partie des frais du portage par le CCAS		Participation aux frais de portage des + 65 ans ou personnes handicapées, sous conditions de ressources

# 1. L'OFFRE À DESTINATION DES SÉNIORS (4/4)

Suite à la présentation de cet état des lieux, sont désormais détaillés les impacts que pourrait avoir la commune nouvelle sur ces problématiques. Une liste d'opportunités (bloc vert) et de points de vigilance (bloc rouge) est ainsi présentée, en distinguant à chaque fois par un label à droite de chaque bloc si l'impact est associé au scénario à 3 communes uniquement, au scénario à 4 communes uniquement, ou bien aux deux scénarii (pour cette dernière option, il sera considéré que l'impact sera d'autant plus fort à 4 communes qu'à 3)

**OPPORTUNITÉ : Développer l'offre à destination des séniors sur l'ensemble du territoire** : le rapprochement des communes et la création d'un CCAS commun devrait permettre à la commune nouvelle d'articuler un panier de services adressant la diversité de sa demande: SAAD, SSIAD, portage des repas, animations diverses au public de personnes âgées etc. L'échange d'information entre ces structures viendrait par ailleurs palier les difficultés chroniques de coordinations entre services sociaux et médico-sociaux. L'élargissement du périmètre d'intervention du SSIAD pourrait par ailleurs permettre de faciliter sa soutenabilité économique.

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Mutualiser les prestations** : les économies d'échelle réalisées devraient permettre à la fois de mutualiser des services support mais également d'améliorer sinon la rentabilité en tout cas l'équilibre financier de certaines prestations de services.

Scénarii  
à 3 et  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : Le maintien de la proximité** : la fusion des communes et des CCAS ne devra pas empêcher le maintien de la vie locale, de proximité. Le rapprochement des communes pourra notamment continuer à soutenir les clubs séniors au sein des communes déléguées

Scénario  
à 4

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (HORS SÉNIORS) (1/6)

L'accompagnement social (concernant les seniors comme détaillé ci-avant, mais aussi les personnes en situation de handicap, les personnes en situation précaire, les questions de logement etc.) est aujourd'hui porté par divers acteurs au sein des collectivités (la commune en régie directe, le CCAS, ou bien des associations)



### **Les Centres Communaux d'Action Sociale :**

Aujourd'hui, les CCAS interviennent à des degrés différents sur le champ de l'action sociale à destination des publics vulnérables.

Le rapprochement des communes impliquerait nécessairement la fusion des CCAS de chacune d'entre elles. Le CCAS de la commune nouvelle aura vocation à intervenir sur l'ensemble des problématiques actuelles propres à chaque commune, aux côtés des interventions aujourd'hui réalisées par les associations sur l'ensemble des territoires des quatre communes.

Cette seconde partie du portrait se penche sur diverses offres de l'accompagnement social :

### **2.1. LE LOGEMENT**

### **2.2. LE HANDICAP**

### **2.3. L'EMPLOI**

### **2.4. AUTRES THÉMATIQUES PORTÉES PAR LES CCAS DES QUATRE COMMUNES**

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (HORS SÉNIORS) (2/6)

### 2.1. LE LOGEMENT

Les communes interviennent principalement sur la politique d'attribution de logement. Les instances en charge de l'attribution ainsi que les critères diffèrent cependant entre les communes :

#### ➤ **L'Etang-la-Ville :**

- L'attribution des logements est pilotée par une commission interne composée d'élus et de personnels administratifs en charge des dossiers.
- L'attribution se base sur les critères suivants : (1) administratif (les revenus des ménages doivent être inférieurs à un certain plafond de ressources); (2) financier (le taux d'effort loyer et charges ne doit pas dépasser 30% des ressources de la famille); (3) critères de priorités en référence à l'article L441-1 et L441-2-3 du code de la construction et de l'habitat; (4) adéquation de la composition familiale avec la typologie du logement; (5) ancienneté de la demande.

#### ➤ **Fourqueux :**

- L'attribution des logements sociaux est gérée par un comité créé au sein du CCAS et composé de 4 élus, de 3 non-élus et d'un représentant des organismes bailleurs
- Les critères d'attribution d'un logement prennent en compte les éléments suivants : la date de la première demande, l'attachement à la commune (pour des raisons familiales et/ou professionnelles) et la situation sociale du demandeur

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (HORS SÉNIORS) (3/6)

### ➤ **Mareil-Marly :**

- L'attribution des logements sociaux est gérée par une commission créée au sein du CCAS comportant des élus de la majorité, de l'opposition et des associations
- La priorisation est faite pour chaque candidat selon les critères suivants : habite et travaille à Mareil-Marly (4 points), habite à Mareil-Marly (3 points), travaille à Mareil-Marly (3 points), domicilié en hébergement transitoire ou en situation à caractère d'urgence (2 points), parent isolé (1 point), personne en situation de handicap (1 point). A cela s'ajoutent l'ancienneté (en cas d'égalité de point) et la situation financière du candidat (la différence entre le revenu et le montant de la location doit être inférieur à une certaine somme définie selon la composition du ménage)

### ➤ **Saint-Germain-en-Laye :**

- L'attribution des logements se fait par le biais d'une commission d'attribution de logements gérée par les bailleurs sociaux
- Par ailleurs, la commune de Saint-Germain-en-Laye a la particularité d'animer une commission communale du logement et de tenir une permanence logement.
- Des actions d'aide à l'accès au logement sont également portées par des associations saint-germanoises dont Habitat et Urbanisme.

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (HORS SÉNIORS) (4/6)

### 2.2. LE HANDICAP

#### ➤ **Fourqueux :**

- Existence d'un Comité Handicap, réunissant élus et représentants de l'ESAT. Le Comité traite de questions d'accessibilité et de déplacement sur la voirie

#### ➤ **Mareil-Marly :**

- La commune accueille une maison de retraite pour les personnes handicapées mentales et mène des actions avec elle. Des projets d'accueil de nouvelles structures sont en cours d'étude.

#### ➤ **Saint-Germain-en-Laye :**

##### ○ **Actions portées par la commune :**

- **Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)**, coordonnée par la Direction de la Solidarité et regroupant des membres intéressés au sujet du handicap, présente des sujets portés par la ville (avancement ou projets de travaux, accessibilité du site internet, recensement des logements accessibles et adaptés en association avec les bailleurs, etc.)
- **Permanence handicap** assurée par le maire adjoint, permet chaque mois de recevoir les usagers/commerçants, ayant des questions ou sujets à évoquer

- Des actions de soutien aux personnes en situation de handicap sont également portées par des associations saint-germanoises dont Avenir APEI, Défis d'hommes ou UNAFMA

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (HORS SÉNIORS) (5/6)

### 2.3. L'EMPLOI

#### ➤ L'Etang-la-Ville :

- La commune ne dispose pas de service propre. Les demandeurs d'emploi sont orientés vers l'antenne du Pôle Emploi de Saint Germain En Laye. La ville subventionne par ailleurs l'Association Cadre Emploi.
- Pour les jeunes déscolarisés, la ville verse une subvention et a signé une convention avec la Mission Locale / Dynam Jeunes (antenne de Saint Germain En Laye).

#### ➤ Fourqueux :

- Des associations comme DINAM Jeunes ou FRES sont hébergées au sein du centre social et organisent des permanences sociales sur l'emploi

#### ➤ Mareil-Marly :

- La commune ne dispose pas de service propre. Elle est cependant membre d'associations de soutien à l'emploi telle que le FRES et Dynamic Jeunes

#### ➤ Saint-Germain-en-Laye :

- **Actions portées par la commune** : Diffusion d'offres d'emploi locales transmises par les employeurs à la Direction de la Solidarité, Projets ponctuels portés par la Direction de la Solidarité : exemple Forum Emploi, Mise à disposition de locaux aux associations de soutien à l'emploi, Versement de cotisations et subvention à la Mission Locale
- **Actions portées par les associations** : Soutien aux demandeurs d'emploi et à la création d'entreprises (AGIRabcd, PIVOD 78, Solidarités Nouvelles face au Chômage, ...)

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (HORS SÉNIORS) (6/6)

### 2.4. AUTRES THÉMATIQUES PORTÉES PAR LES CCAS DES QUATRE COMMUNES

Les CCAS ont en charge le traitement des aides sociales légales et facultatives. Mais certaines autres spécificités peuvent exister selon les communes :

- **L'Etang-la-Ville** : le CCAS intervient sur la politique du jeune enfant par la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (-3ans), ou encore sur des missions de solidarité telle que la domiciliation de personnes sans domicile fixe ou la prise de contact avec les personnes inscrites dans le registre Canicule-Grand Froid
- **Mareil-Marly** : le CCAS intervient sur le volet petite enfance via la gestion de la crèche

**POINT DE VIGILANCE** : Le maintien de la proximité : la fusion des CCAS ne devra pas entraîner une perte de la proximité des services sociaux avec les habitants. Le rapprochement devra induire le maintien d'un accueil ou de comités sociaux sur chacune des communes déléguées

**OPPORTUNITÉ** : Professionnaliser la réponse aux demandes d'aides sociales : la fusion des CCAS, et les moyens plus étoffés possédés aujourd'hui par Saint-Germain (permanences sociales, travailleurs sociaux etc.) favoriseraient une meilleure technicité et professionnalisation dans la réponse aux sollicitations des usagers. En outre, cette plus grande qualification, la cohérence d'un message porté par un territoire plus grand, renforcerait le positionnement de la Commune nouvelle dans le dialogue budgétaire avec les financeurs.

**OPPORTUNITÉ** : Garantir l'égalité de traitement : la fusion assurerait une égalité de traitement des situations sur l'ensemble du territoire, par l'organisation d'un guichet centralisateur des demandes (notamment sur l'attribution des logements sociaux)

Scénario  
à 4

Scénario  
à 4

Scénarii  
à 3 et  
à 4